



AUGMENTATION DES SALAIRES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

SOCLE, PRIME D'ATTRACTIVITÉ ET ISAE...

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les pertes de pouvoir d'achat des personnels enseignants atteignent malheureusement des records. Elles sont le fruit conjugué du gel de la valeur du point d'indice depuis de nombreuses années et de la poussée inflationniste historique (+16% en un an sur les produits alimentaires). Alors qu'il est pressé par les personnels qui subissent une précarité grandissante, le gouvernement vient, enfin, de faire des annonces de « revalorisations » salariales. Pour la CGT Éduc'action, ces mesures sont très loin des attentes et des besoins. De plus, ces augmentations indemnitaires mettent à mal le principe de rémunération équitable en vigueur dans la Fonction publique. Tour d'horizon et explications.

UNE REVALORISATION HISTORIQUE ? C'est une politique à plusieurs étages avec une partie *Socle* inconditionnelle versée à tous les enseignant-es, une partie augmentation prime attractivité pour les débuts de carrière, une accélération des carrières (par les promotions) et une éventuelle partie *Pacte* pour celles et ceux qui acceptent d'exercer des missions supplémentaires.

REVALORISATION
SOCLE
FRAGILE...
ET
TRÈS INSUFFISANTE

DANS LE 1ER DEGRÉ

- Pour celles et ceux qui touchent l'ISAE : passage de celle-ci de 1200€ par an à 2550€.
- Pour celles et ceux qui ne touchent pas l'ISAE : augmentation équivalente des indemnités existantes.
- Accélération du rythme de promotion (et donc pas vraiment une augmentation...).
- Et l'augmentation de la prime d'attractivité...

DES PRIMES... TOUJOURS DES PRIMES



Évolution de la Prime d'attractivité au 1/9/2023:

- 1er échelon (stagiaires): 2130€/An (création)
- 2ème échelon: 2980€/an
- 3ème échelon: 3370€/an
- 4ème échelon: 3180€/an
- 5ème échelon: 2880€/an
- 6ème échelon: 2500€/an
- 7ème échelon: 1500€/an
- 8ème échelon: 400€/an sans changement
- 9ème échelon: 400€/an sans changement

Au-delà ? Circulez il n'y a rien à voir...

S'il n'est jamais désagréable de toucher de l'argent, ces mesures restent des primes, non pérennes et non prises en compte pour la retraite (sinon très faiblement par le biais de la RAFP). Provocation à l'heure où le pouvoir réforme et dégrade à nouveau notre système des retraites...

Ces mesures auront des conséquences à moyen et long termes sur nos salaires et nos carrières. Les nouveaux montants de la prime d'attractivité entraînent un écrasement du déroulement de carrière et donc des salaires. Preuve par l'exemple...

Si on part du principe qu'un-e PE entrant aujourd'hui dans l'Éducation nationale a la garantie de finir au 7ème échelon de la Hors Classe (sur une carrière de 36 à 37 ans à temps plein ou partiel)...

* En ne prenant pas en compte la prime d'attractivité dans les calculs, entre son début et sa fin de carrière, son salaire est multiplié par 2,1...

* En prenant en compte la prime d'activité (valeur au 1/9/2023), entre son début et sa fin de carrière, son salaire n'est plus multiplié que par 1,83.

Se rajoute que sur cette carrière de 36 à 37 ans, les augmentations liées aux passages d'échelon se situent en moyenne par an à environ 1,6%. A moins d'imaginer donc que l'inflation soit inférieure pendant ces 36 à 37 ans à 2%/an (sauf alignement du point indiciaire sur l'inflation), il n'y aura pas d'augmentation réelle et conséquente sur une carrière...

En clair, entre le 1er échelon (stagiaire) et le 7ème échelon de la Hors Classe, le pouvoir d'achat de le-la PE n'aura connu (en 37 ans) une progression sinon nulle, tout au moins largement inférieure au coefficient multiplicateur de la rentrée 2023 prévu de 1,83. Augmentation historique qu'ils disaient...

EN RÉSUMÉ...

Au-delà de ces aspects négatifs, la CGT Éduc'action dénonce une politique salariale qui ne s'attaque pas aux inégalités salariales dont sont victimes les personnels du 1^{er} degré et qui sont parmi les moins bien payés en Europe. De même, rien n'est fait pour s'attaquer aux inégalités femmes-hommes. Avec la CGT Éduc'action continuons de revendiquer l'égalité salariale, l'augmentation généralisée des salaires par une augmentation du point d'indice et le rattrapage des pertes subies.